Le Breuil

2025-05-TEMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – 18 RUE CHARLEVILLE

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de **l'Entreprise ARTP– rue du Puits Saint Vincent – 71210 MONTCHANIN** afin d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS – 41522475 pour le compte de SAS CDLR.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE 1er: **A compter du 10 juin 2025 et ce pour une durée de 25 jours,** la **circulation** des véhicules **rue Charleville** se fera **sous alternat,** par **feu tricolore, à hauteur du N° 18,** en raison de travaux de branchement ENEDIS – 41522475 pour le compte de SAS CDLR.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par **l'Entreprise ARTP.**

ARTICLE 3 : Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil, le 26 mai 2025

Chantal CORDELIER
Maire

MAIRIE DU BREUIL (Saône-et-Loire)

Mairie du Breuil
Place du 19 mars 1962
71670 Le Breuil
Tél. : 03 85 55 28 78
Fax : 03 85 56 08 59
mairie@lebreuilbourgogne.fr
www.lebreuilbourgogne.fr